

LA FAILLITE DE L'ÉTAT CONGOLAIS POSTCOLONIAL

LE DRAPEAU DE L'INDÉPENDANCE N'A PAS ENGENDRÉ "UN PAYS PLUS BEAU QU'AVANT"

**Macaire MANIMBA
MANE, omi.**

Docteur en Histoire
Recteur de l'Université
de Mazenod.
manemacaire@yahoo.fr

Le Congo/Zaïre s'est construit sur les vestiges de l'ancienne puissance coloniale. De cette manière, la colonisation belge du Congo (1885-1908-1960) n'a pas été que négative. Lutte contre la traite arabo-musulmane, tracée et défense des frontières, administration territoriale, infrastructures routières et ferroviaires, service de transports fluviaux, évangélisation, éducation scolaire, enseignement supérieur et universitaire, émancipation politique trois mois à peine après la Conférence de la Table ronde, etc. sont autant d'éléments positifs pour lesquels la Belgique peut encore aujourd'hui être fière.

Mais ce qu'on ne dit pas souvent, c'est que l'indépendance du Congo, contrairement à celle des pays comme l'Algérie, l'Angola ou encore le Mozambique, ne s'était pas déroulée sur les champs de bataille. Tout était décidé à Bruxelles autour d'une Table ronde¹, qui avait réuni les représentants du gouvernement-parlement belge et les leaders politiques-chefs coutumiers congolais triés sur le volet.

Antoine Jeff Van Bilsen a donc raison lorsqu'il affirme que

Le Congo est un exemple type de colonialisme, c'est-à-dire d'une politique imposée de l'extérieur, 'servant' les intérêts de la 'mère patrie', et où le développement du pays est dans une large mesure fonction de ces intérêts. Le Congo possédait, surtout, après la seconde guerre mondiale, une

1 En réalité, les tables étaient disposées en forme d'un carré. Il faut également rappeler que la conférence de la Table ronde belge-congolaise s'était réunie au Palais des Congrès à Bruxelles sous la présidence du ministre Albert Lilar. Le discours inaugural fut prononcé par le Premier ministre belge Gaston Eyskens.

meilleure infrastructure économique et sociale que certaines Colonies comparables et la mise en valeur y était plus intense qu'ailleurs. Mais il était clair pour moi qu'ici encore plus qu'ailleurs l'homme africain, ne comptait qu'en fonction du plan d'exploitation coloniale².

On comprend, de ce qui précède, à quel point il est difficile, s'agissant de l'indépendance du Congo, de définir un élément fondateur et rassembleur, parce que le peuple n'y était que timidement impliqué. La Belgique accorda l'indépendance sans que le Congo soit sérieusement préparé à l'exercice de la souveraineté. À cette situation particulière s'ajoutent les péripéties qui s'ensuivirent, avec tout d'abord les mutineries au sein de l'armée nationale, la sécession du Katanga, l'assassinat de Lumumba, les rébellions mulelistes, la promulgation de la Constitution de Luluabourg et le coup d'État de novembre 1965.

Aujourd'hui, ce qui me semble caractériser la période de la gestion du Congo par ses propres fils et filles, c'est la destruction progressive du tissu socio-économique par une classe dirigeante affairiste, qui n'a rien appris des erreurs du passé. Voilà qui me fait dire que malgré les brutalités³ de son régime colonial, la Belgique nous a tout de même légué un pays grand et relativement unifié, avec une bonne infrastructure de base. Après six décennies de gestion autochtone, que reste-t-il de cet héritage ? Qu'a-t-on fait de sérieux pour cimenter la conscience de l'unité nationale et défendre l'intégrité du territoire national qui est souvent mise à rude épreuve ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

Pour beaucoup de Congolais instruits, la faillite de l'État postcolonial est à attribuer principalement à l'immixtion des puissances occidentales. Nul doute qu'une telle appréciation repose sur une lecture biaisée des mécanismes régissant cet ancrage. Si tout le monde ou presque admet que depuis son accession à l'indépendance, le Congo est victime d'un système néocolonialiste qui, dans les rapports Nord-Sud, en fait un pourvoyeur idéal de matières premières, peu seulement comprennent que le pillage des ressources naturelles se fait avec la complicité des dirigeants. Ceux-ci, pour camoufler leur incompétence dans la gestion de la chose publique, se servent souvent de la dénonciation de l'ingérence étrangère comme argument pour se présenter aux yeux du peuple en champions de la défense de l'indépendance chèrement acquise.

À mon avis, la faillite de l'État postcolonial congolais est en grande partie le résultat de l'hyperprésidentialisme caractéristique du système politique imposé au Congo depuis 1964, quand, après la neutralisation de Lumumba,

2 Anton Arnold Josef VAN BILSEN, « Congo. Un exemple type de colonialisme », un entretien du 30 juin 1980 avec W. Blondeel, V. Foutry et F. Van Mensel, traduit des Archives de AVRUG-Bulletin, in *Africa Focus*, vol. 16, 1-2 (2000), p. 17.

3 Pendant toute la période coloniale (1885-1960), des millions de Congolais – hommes, femmes et enfants – sont morts, après avoir subi tortures et humiliations liées directement ou indirectement à l'exploitation des ressources naturelles du pays.

Kasa-Vubu fit rédiger une Constitution sur mesure, qui lui accordait des pouvoirs beaucoup plus accrus, allant de la révocation du Premier ministre à la dissolution du Parlement en passant par la négociation et la ratification des traités et accords internationaux au nom de la République. Cette personnification à outrance du pouvoir présidentiel, que tous les successeurs de Kasa-Vubu ont adoptée, ne peut nullement garantir la séparation des institutions politiques de l'État. Au contraire, elle contribue à les inféoder en les empêchant de fonctionner normalement. Dans un tel paysage, les dispositifs institutionnels et juridiques, s'ils existent sur papier, n'ont de sens que quand ils servent d'outils de manipulation et de chantage. Cela se passe ainsi depuis 1964.

Les Congolais en ont marre. Ils consomment la faillite de leur élite politique avec ses révolutions mort-nées et disent leur insatisfaction face aux échecs répétés dans la lutte contre la précarité. Tout cela, parce que la classe dirigeante n'a pas été capable de mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes et réalistes pouvant aider à maximiser les conditions de vie des populations. Un auteur anonyme, parlant du Congo/Zaïre, a fait cette curieuse affirmation : « Ce pays est tellement riche, surtout en minerais, que certains géologues parlent "d'anomalie géologique", mais on utilise couramment plutôt les termes de scandales géologiques car tant de contrats ont été signés que le Congo a bêtement hypothéqué son avenir pour plusieurs générations ».

Mais c'est déjà en 1960 que cet avenir avait été hypothéqué, lorsque, à la *Table ronde économique*, la Belgique, après avoir floué la naïve délégation congolaise et mis à l'abri les clefs de l'économie, spolia le Congo, privant « les générations postcoloniales de la possibilité de reconstruire une économie saine »⁴.

À l'époque, le gouvernement belge joua beaucoup sur l'inexpérience des leaders congolais en matière de gestion administrative et leur maigre qualité juridique pour prendre des engagements. C'est ainsi que le Ministre des colonies (Minicol), Auguste De Schryver, proposa, le 27 janvier 1960, une « période transitoire allant au-delà du 30 juin, pendant laquelle la Belgique continuerait à exercer certaines compétences »⁵. La proposition fut, bien sûr, rejetée par la majorité des délégués congolais. Le sénateur socialiste Henri Rolin s'y opposa également dans une formule très applaudie par les Congolais : « *La Belgique doit, le 30 juin, remettre toutes les clés et ce sont les Congolais qui décideront de l'usage qu'ils en feront* ». Mais le sénateur ajouta une nuance lourde de sens qui, malheureusement, n'attira pas l'attention de la délégation congolaise : « Un État ne perd pas son indépendance parce qu'il accepte que certains services lui soient rendus par un autre État ». En

4 Jean I.N. KANYARWUNGA, *République démocratique du Congo : les générations condamnées : déliquescence d'une société précapitaliste*, Publibook, 2006, p. 474.

5 Jacques BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE – Georges-Henri DUMONT, *Les autorités belges et la décolonisation du Congo*, CRISP, 2063-2064 (2010), p. 42.

apportant cette nuance, Rolin entendait inviter les délégués congolais à ne pas minimiser la portée des conseils prodigués par le Minicol dans son exposé initial sur les pouvoirs dont disposeraient les deux chambres du parlement congolais :

Après le 1^{er} juillet, le Parlement et le pouvoir exécutif belge n'interviendront plus qu'exceptionnellement [...] le pouvoir des deux chambres (congolaises) sera extrêmement large, mais ne couvrira pas encore toutes les compétences. Elles auront d'abord une première tâche : celle d'exercer le pouvoir législatif normal. Leur deuxième tâche serait de faire la Constitution. À cet égard, il me paraît raisonnable de prévoir un délai maximum de 24 mois pour achever cette tâche [...] Entretemps, le pouvoir des deux Chambres sera extrêmement large, mais ne couvrira pas encore toutes les compétences⁶.

La délégation congolaise, qui s'en tenait à un transfert intégral des compétences⁷, fit la sourde oreille aux recommandations du Minicol et se contenta de ramasser les clés abandonnées par la Belgique sans vraiment connaître l'usage qu'elle en ferait par la suite. Sur l'instant, on se consola d'une chose : « Les autorités belges avaient cédé sur l'ensemble des positions défendues par le Front commun. La portée politique des décisions était définie, la fixation de la date de l'indépendance acquise, le transfert intégral des compétences obtenu »⁸. Le reste importait peu !

Cela dit, la précipitation avec laquelle la Belgique avait engagé le processus de décolonisation peut être considérée comme une stratégie téméraire qui visait à piéger les nouvelles autorités congolaises sur les questions majeures relatives à l'économie et aux finances. Aux deux réunions de la Table ronde on chercha avant tout à rassurer les milieux d'affaires métropolitains inquiets à propos de l'avenir des relations entre la Belgique et le futur Congo indépendant. Il fallait à tout prix donner à ces milieux des garanties, notamment en ce qui concerne le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire les garanties contre des nationalisations hasardeuses, la liberté des transferts financiers et la stabilité du régime fiscal. Même la Loi Fondamentale, rédigée par le parlement belge sous l'instigation du roi Baudouin, contenait les garanties essentielles pour la Belgique.

Tout était donc prévu. Kasa-Vubu et Lumumba allaient bientôt faire face à une montagne de problèmes politiques, économiques, financiers et sociaux. Et puisque la politique du « Pari congolais » avait échoué, faute d'avoir préparé à temps l'africanisation des cadres, les deux têtes de l'exécutif congolais n'auraient d'autre choix que de s'appuyer sur le système existant. Dans la gestion du pays au quotidien, ils allaient nécessairement compter sur les fonctionnaires, les techniciens, les magistrats et les officiers

6 *Ibid.*

7 De Schryver proposait que certaines matières réservées ne soient transférées que progressivement au Congo. Il s'agissait notamment des secteurs économique et financier, la défense nationale et la représentation diplomatique.

8 Jacques BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE – Georges-Henri DUMONT, *Les autorités belges*, p. 43.

belges. L'avenir du colonialisme belge serait ainsi assuré. Mais dans cette machination, la Belgique n'avait pas prévu les mutineries au sein de la Force publique, la sécession du Katanga, les rébellions mulelistes, etc. Tous ces événements violents finirent par avoir raison des cadres expatriés qui choisirent de retourner précipitamment en Europe, laissant derrière eux un pays plongé dans le chaos et l'anarchie.

Pour toutes ces raisons, la Belgique sera toujours tenue responsable des malheurs qui s'étaient abattus sur le Congo, particulièrement entre 1960 et 1965. Cette grave accusation suffit-elle cependant à expliquer la léthargie dans laquelle l'État postcolonial congolais est tombé, incapable de construire « un pays plus beau qu'avant » ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

En reparcourant l'histoire politique du Congo postcolonial, on réalise que beaucoup d'eau a coulé et continue à couler sous les ponts :

D'abord, il faut souligner le mépris de l'histoire par l'élite politique. Au Congo, en effet, on a tendance à vouloir construire le pays en ignorant l'histoire et ses droits. On n'hésite pas, au nom de la discontinuité, à fouler aux pieds le travail abattu par les prédécesseurs. Ce faisant, on reproduit les mêmes erreurs du passé et, au lieu d'avancer, on marche à reculons et on verse, l'âme en paix, dans le culte de la personnalité avec des slogans qui n'ont rien à voir avec une gestion rationnelle de l'État. Avec le temps, la sphère du pouvoir ressemble à un univers étranger au quotidien des masses appauvries. Conséquence, les Congolais n'y croient plus. Aujourd'hui, leur méfiance dans les dirigeants s'est doublée d'une aversion affirmée, qui entraîne un formidable mouvement de défiance. À qui la faute ? À l'élite politique qui, en ignorant les droits de l'histoire, a formé « un milieu à part, retranché des préoccupations quotidiennes de la population »⁹. Et, ce n'est pas pour rien qu'au Congo cette élite est accusée de négliger l'intérêt général pour privilégier ses propres intérêts dans un État de plus en plus néo-patrimonial¹⁰.

Pourtant, dans la mise en œuvre des politiques publiques, on devrait toujours interroger le passé, prendre en compte le fait que la décolonisation du pays, ce processus éminemment politique, avait nécessité une grosse somme de travail, avec la Conférence de la Table ronde qui représente le point d'orgue de quatre années de lutte pour obtenir la proclamation de l'indépendance à une date voulue et choisie par les délégués congolais. Cela fut d'ailleurs assez curieux. La Belgique encaissa tous les coups ; elle laissa faire la délégation congolaise et accepta que l'indépendance soit accordée trois mois après la conclusion des travaux de la Table ronde de Bruxelles. Comment expliquer ce manque de résistance de la part de la Belgique ? Pourquoi une telle précipitation dans la mise en branle du processus de décolonisation ?

9 Olivia LEBOYER, « L'élite politique : paradoxe de la démocratie ? », in *Le Philosophoire*, 46 (2016), p. 81.

10 Un État néo-patrimonial est un État dans lequel les services publics sont privatisés au profit de la classe dirigeante.

La réponse à ces questions n'est pas à chercher loin. Au moment d'engager le processus de décolonisation, le gouvernement belge se trouva face à un double choix :

Premièrement, continuer le régime colonial sans concessions fondamentales, solution manifestement intenable et qui a été rejetée. On avait conscience que cela aurait exigé une action de répression qui à l'époque, au point culminant de la question algérienne était devenue inacceptable. Une deuxième solution était un processus de décolonisation sous la surveillance et la responsabilité des Nations Unies, en négociant une période de transition plus longue¹¹.

Réaliste, le gouvernement belge opta pour une troisième solution, celle de l'indépendance immédiate, après avoir pris le soin de mettre à l'abri les clefs de l'économie congolaise. Van Bilsen croit pouvoir comprendre les raisons de ce choix précipité : « La préoccupation de préserver le plus possible les intérêts économiques belges et en même temps d'éviter à l'État belge les lourdes charges financières et militaires que le maintien de la colonie aurait entraînées »¹². Brassine de la Buisserie et Dumont aussi : « L'absence de résistance et la rapidité avec laquelle les ministres cédèrent aux exigences des nationalistes congolais trouvent leur explication dans les contextes belge et international. Petit pays démocratique, inclus dans l'Europe naissante et dans l'espace occidental, la Belgique ne pouvait s'offrir le luxe d'une guerre de type colonial »¹³.

Ensuite, il y a le handicap que représente le manque de légitimité dans la représentation du pouvoir. En effet, à l'exception de Kasa-Vubu et Lumumba, beaucoup de nos dirigeants qui se sont succédé à la tête du pays depuis 1965 ont contre eux cette vérité têtue : leur pouvoir, même s'il a la force contraignante de la légalité, est dépourvu de toute légitimité. Ils passent leurs mandats à chercher, y compris par la force et l'intrigue, des raisons légitimes pour colorer ce déficit. D'où leur incapacité à imprimer dans l'opinion et à tisser un lien solide avec les masses populaires, plus appauvries aujourd'hui qu'à l'époque coloniale.

Je dois également ajouter que la plupart de ces dirigeants (présidents, premiers ministres, ministres, députés, sénateurs, hauts fonctionnaires...) n'ont jamais vraiment pris la mesure de leurs responsabilités, en dépit des slogans creux du genre « MPR égale servir », « Moto na moto abongisa », « Finie la récréation », « La révolution de la modernité », « Le peuple vaincra », « Le peuple d'abord », etc. Car une fois aux affaires, tous ne tardent pas à se ruer autour de la marmite pour y puiser sans gants. Cette mentalité prédatrice, caractérisée par une boulimie financière que ne satisfont guère les salaires et autres avantages liés aux fonctions, est

11 Anton Arnold Josef VAN BILSEN, « Congo », p. 25.

12 *Ibid.*, p. 27.

13 Jacques BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE - Georges-Henri DUMONT, *Les autorités belges*, p. 90.

scandaleuse et ne pourrait durer indéfiniment. Le modèle de société que l'État postcolonial a construit s'est révélé un contre exemple social tant il a clochardisé et affamé le peuple. Les ministères, les entreprises d'État et parastatales, l'appareil judiciaire, la police, l'armée, l'école... sont devenus des lieux où les cannibales se dévorent entre eux.

L'État postcolonial a ainsi produit un modèle de société invendable. Et, comme l'écrit W. Vogels, « un produit ne se vend bien que s'il plaît au consommateur. Tous les systèmes politiques peuvent tenir quelque temps, parfois par la force ; mais si le peuple est déçu, tôt ou tard le système disparaîtra. C'est une loi qui se vérifie universellement, qu'on le veuille ou non »¹⁴. Le Congo/Zaire a ainsi besoin d'une élite intellectuelle capable de réfléchir sur les nouvelles formes de gouvernance qui tiennent compte des problèmes réels auxquels le peuple est confronté. Il a besoin de dirigeants qui, à l'instar de Kasa-Vubu et Lumumba n'ont pour souci majeur que de se sacrifier pour le pays. Kasa-Vubu et Lumumba, sont partis sans léguer de gros héritages financiers et matériels à leurs familles et parentèles. C'étaient de vrais hommes d'État, de vrais serviteurs de l'État, loin de tout affairisme. Ils n'avaient surtout pas profité de leur position pour s'enrichir illicitement. Ils aimaient le Congo et avaient une vision pour son peuple. Ces deux-là voulaient vraiment construire un « pays plus beau qu'avant ».

Ce qui se passe au Congo depuis 1965 donne à penser. Et je suis d'accord avec Ndongala Maduku lorsqu'il affirme que « la crise que traverse le Congo est à imputer à un déficit de leadership visionnaire. Il est plein d'enseignement de faire un trombinoscope de ceux qui ont dirigé le Congo depuis son indépendance. On sera bien surpris du niveau scolaire des uns, du passé judiciaire des autres, de la probité morale d'autres encore et du parcours politique d'autres enfin. On l'aura compris, le vrai problème du Congo est en partie ceux qui tiennent les rennes du pouvoir »¹⁵. Et parce que, soixante ans après, le drapeau de l'indépendance n'a pas forcément engendré un « pays plus beau qu'avant », les Congolais, dans leur majorité, voudraient tenter un autre modèle de société qui leur permette « d'exercer, notamment, leur droit au développement conformément à leurs propres besoins et intérêts »¹⁶.

Il faut, enfin, regretter qu'entre 1960 et 1965 le pays ait gaspillé énormément d'énergies et de ressources dans d'inutiles guerres d'usure, alors qu'il pouvait mettre tout cela à profit pour la reconstruction nationale et la consolidation de la démocratie naissante. Là aussi, la communauté

14 Walter VOGELS, « Les limites de la méthode historico-critique » in *Laval théologique et philosophique*, vol. 36-2 (1980), p. 188.

15 Ignace NDONGALA MADUKU, « Responsabilité sociale et politique de l'Église du Congo cinquante ans après l'indépendance », in Marco MOERSCHBACHER - Ignace NDONGALA MADUKU, *Culture et foi dans la théologie africaine. Le dynamisme de l'Église catholique au Congo Kinshasa*, Paris, Karthala, 2014, p. 84.

16 *Déclaration des droits des peuples autochtones*, 12 septembre 2007, art. 8.

internationale ne l'avait tout simplement pas aidé. Fortement dominée par les États-Unis de Dwight Eisenhower, cette communauté dite internationale ne perçut malheureusement pas la nécessité d'encadrer les nouvelles autorités qui, à l'époque, incarnaient véritablement la légitimité du pouvoir. Au contraire, elle lâcha le gouvernement démocratiquement élu au profit de ceux qui n'avaient rien fait pour l'indépendance. Comble du cynisme, elle encouragea l'élimination physique de Lumumba, projeta Mobutu sur le devant de la scène avant de l'appuyer massivement sur son chemin chaotique de la dictature.

En conclusion, ou plus exactement pour ramasser ce qui précède, on peut dire que l'État congolais postcolonial n'a pas tenu ses promesses. Et bien que beaucoup le qualifient d'État défaillant, il serait abusif de réduire ce grand pays à ses maux habituels que sont la corruption, le népotisme, le clientélisme, le système de prébendes, les fraudes électorales ou encore les mensonges d'État. Non. Ce pays, je le crois, pourra un jour sortir la tête de l'eau. Car, de par sa position géostratégique, il a une vocation particulière, celle de servir de locomotive à une Afrique assoiffée de vie et de liberté. ■

PRÉVISIONS THÉMATIQUES POUR L'ANNÉE 2020

Nous portons à votre connaissance les prévisions thématiques que **CONGO-AFRIQUE** se propose d'aborder pour l'année 2020. N'hésitez pas à nous envoyer vos articles, tout en sachant que nous restons ouverts à notre créneau habituel : « Économie, Politique, Droit, Vie Sociale, Culture ». A vos plumes !

Janvier	Bilan politique et perspectives d'avenir
Février	Budget national et Vie sociale (Impact du Budget national sur la vie sociale)
Mars	Problématique du « Genre » et Famille
Avril	Diplomatie et Géopolitique en situation post-électorale
Mai	Travail, Emploi, Chômage, Accidents au travail
Juin-Juillet-Août	Les conséquences socio-économiques du Covid-19
Septembre	Éducation, Enseignement
Octobre	Réflexions sur le Tourisme
Novembre	Changement climatique, Environnement
Décembre	Droits humains, Paix, Guerre